

DECISION N°117-2016/CHU
portant délégation de signature à Madame Marie-Christine JAFFAR-BANDJEE,
Praticien hospitalier, Chef du pôle Biologie Nord

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion,

La Directrice de site du CHU Félix Guyon,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un Centre Hospitalier Régional à La Réunion par fusion du Centre Hospitalier Félix Guyon et du groupe hospitalier Sud-Réunion ;

Vu la convention constitutive du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

Vu le décret du Président de La République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu la décision n°72-2012/CHU du Directeur Général du CHU de la Réunion du 13 décembre 2012 relative à la désignation des chefs de pôle du CHU de la Réunion ;

Vu la décision n°02/CHUFG/2014 du 24 janvier 2014 portant délégation de signature à Madame Marie-Christine JAFFAR-BANDJEE, chef de pôle du pôle biologie nord.

DECIDENT

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine JAFFAR-BANDJEE, en tant que chef de pôle du pôle biologie nord pour les correspondances, actes ou décisions relatifs aux activités suivantes :

- L'engagement de la dépense et la signature des bons de commande ;
- Mise en liquidation des dépenses du laboratoire.

Article 2

Dans le cadre de la présente délégation, Madame Marie-Christine JAFFAR-BANDJEE fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour le directeur général du CHU et par délégation,
la chef du pôle biologie nord »**

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine JAFFAR-BANDJEE, la délégation de signature est donnée à :

Mr COMBE Patrice, chef de pôle adjoint et chef de service de biochimie

Article 4

Madame Marie-Christine JAFFAR-BANDJEE référera au directeur général des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente décision.

Article 5

La présente décision annule et remplace la décision n°02/CHUFG/2014 du 24 janvier 2014 relative à la délégation de signature à Marie-Christine JAFFAR-BANDJEE.

Fait à Saint-Paul, le 16/11/2016

Le Directeur Général du CHU,


Lionel CALENGE

Chef de pôle biologie nord


Marie-Christine JAFFAR-BANDJEE

La Directrice de site du CHU Félix Guyon


Suzanne COSIALS

Chef de pôle adjoint


Patrice COMBE

Diffusion et publication :

- M. Lionel CALENGE, Directeur général du CHU de La Réunion
- Mme Suzanne COSIALS, Directrice de site du CHU Félix Guyon
- Mme Marie-Christine JAFFARBANDJEE, Chef du pôle biologie de Félix Guyon
- M. Patrice COMBE, chef de pôle adjoint
- M. le Trésorier principal du CHU
- Chambre régionale des comptes
- Recueil des actes administratifs de la Préfecture
- Membres du Conseil de surveillance du CHU de La Réunion
- Direction générale du CHU, directions de site CHU Félix Guyon et CHU Sud Réunion (pour affichage)